

Etang de la Digue, Faymoreau (85240)



Photo FVPPMA, 23/05/2017

Nom de l'association de pêche : Les pêcheurs à la ligne

Description

En partant de « Faymoreau bourg », prenez la direction de « Puy-de-Serre ». Roulez pendant un peu plus d'un kilomètre. Puis, sur votre gauche, vous apercevrez une aire de stationnement. Vous pourrez alors pêcher entre les cabanes de pêche. Vous avez également la possibilité de vous rendre sur la deuxième aire de stationnement (P2), à l'extrémité de l'étang. D'ici, vous pourrez accéder plus rapidement à un champ (en rive droite) qui vous offrira quelques postes de pêche.

Cet étang a été construit en 1921 pour les besoins en eau de la centrale thermique de l'époque. Aujourd'hui, il permet aux pêcheurs de taquiner les gardons et les brèmes. Il est possible de se mesurer au black bass ou encore au sandre. Pour ce faire, plusieurs techniques sont possibles comme la pêche au leurre ou celle du ver manié. Le Black Bass est un poisson très combatif qui vit à proximité des herbiers et des nénuphars. Si vous en pêchez un, sachez qu'il est obligatoire de le remettre à l'eau comme les poissons qui n'ont pas la taille réglementaire pour la capture.

La pêche de la carpe de jour est également possible. N'hésitez pas à préparer votre coup avec une amorce adéquate.

Fiche technique

Public(s) : Tous publics

Accessibilité : Facile

Stationnement : Aires de stationnement

Distance véhicule / rive : 100 m et plus

Milieu : Plan d'eau

Rive : Privilégiez la rive droite

Berges : Encombrées

Superficie du plan d'eau : 7 hectares

Largeur entre rives : 95 m

Profondeur moyenne : Entre 0,50 m et 7 m

Type de fond : Vaseux

Emplacements : Ombragé

Equipements : Sanitaires

Types de pêche conseillés

- Pêche au coup
- Pêche du carnassier
- Pêche de la carpe de jour
- Fixe

Atouts du site

- Nombreuses caches pour poissons
- Diversité et richesse piscicole

Spécificité du site

- **Les cabanes de pêcheurs sont privées**, merci de respecter les lieux
- Remise à l'eau obligatoire du Black Bass
- Respecter la réglementation à l'entrée du site
- Pêche interdite sur l'ouvrage

Contact

Fédération de pêche de Vendée

Tél: 02.51.37.19.05

Site : <http://www.federation-peche-vendee.fr>

Pour tous renseignements, contacter le président au :
02.51.51.44.01 / 06.02.39.50.28



Amis pêcheurs, n'oubliez pas que la **carte de pêche est nominative et obligatoire** pour toutes personnes en action de pêche. Vous pourrez vous la procurer auprès d'un **dépositaire** ou sur le **site Internet** de la fédération de pêche de Vendée :

<http://www.federation-peche-vendee.fr>

Remarque : Si vous avez un doute concernant la pêche, n'hésitez pas à consulter la réglementation du Site Internet de la fédération de pêche.

Sources : Fédération de pêche de Vendée, IGN ©

Mise à jour : 2017

Etang de la Digue, Faymoreau (85240)

Axes Routiers à suivre

Départ : Faymoreau

D67 : direction Puy-de-Serre

Arrivée : Plan d'eau de la Digue

A proximité

Puy-de-Serre : 5 km

Foussais-Payré : 9 km

Fontenay-le-Comte : 21 km



Légendes

- Parking
- Pêche interdite
- Vous arrivez par là



Photo FVPPMA 23/05/2017



Photo FVPPMA 23/05/2017